


Bulletin d'inscription individuelle

- La présente demande d'intervention pour le traitement de la chenille processionnaire du pin est à remplir complètement et sera **retournée à la FDGDON Morbihan pour le 3 septembre 2021 au plus tard**, accompagnée du chèque de règlement à l'ordre du prestataire : FARAGO Bretagne. Ce chèque sera encaissé après les travaux.
- Cette inscription pourra être annulée en cas de
 - Difficulté d'accès à la propriété ou aux arbres pouvant empêcher le traitement ou compromettre son efficacité (**hauteur maximum des pins : 20 mètres**)
 - Renseignement(s) inexact(s) (nombre de pins,...)
 - Météorologie défavorable (pas de traitement en cas de pluie ou de vents forts)
 - Absence du client ou de son représentant malgré la prise de rendez-vous.
- Le prestataire avertira, par téléphone, chaque personne inscrite de la date prévue pour le traitement (en général 2 à 3 jours à l'avance) (NB : la météo peut modifier très sensiblement les prévisions de travaux)
- Pour une meilleure réalisation de l'intervention, il est indispensable de faciliter l'accès à votre propriété et, éventuellement, de prévenir vos voisins.
- Une facture sera émise après les travaux.

NOM et Prénom + adresse résidence principale
NOM : _____ Prénom : _____
N° : _____ Rue : _____
Code Postal : _____ VILLE : _____
Téléphone : _____
Adresse précise du lieu de traitement
N°: _____ Rue : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Nombre exact de pins : _____ Nombre de sites : _____
Précision sur l'emplacement des pins : _____
Téléphone de la personne à contacter : _____ Portable : _____
Accès à la propriété
<input type="checkbox"/> Accès libre pour un véhicule jusqu'aux arbres (largeur disponible : 1,50 m), portail non fermé à clé,...
<input type="checkbox"/> Accès impossible sans clé. Dans ce cas, laisser la clé à la Mairie ou à un tiers avant le traitement.
Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations portées sur ce bulletin d'inscription. Je joins un chèque correspondant à l'ordre du prestataire : FARAGO Bretagne.
SIGNATURE DU CLIENT : SIGNATURE DE LA FDGDON Morbihan :
Date : _____ 

NB : Pour la chenille du chêne, il est inutile de s'inscrire maintenant, cela se fera en Février 2022.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES

8 Avenue Edgar Degas - CS 921 10 - 56019 VANNES CEDEX

Tél : 02 97 69 28 70 - E mail : accueil@fdgdon56.fr

Site internet : <http://www.fredon-bretagne.com/fdgdon-morbihan/>

**Campagne de lutte biologique contre
la chenille processionnaire du PIN - 2021**

Bulletin d'inscription individuelle

- **La chenille processionnaire du pin** est un organisme nuisible connu pour les risques sanitaires (urtications) qu'il fait courir tant aux humains qu'aux animaux domestiques. De plus, la défoliation des pins engendre un affaiblissement des arbres contaminés.
- La FDGDON Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) organise à l'**automne 2021** une lutte biologique contre cette chenille, par pulvérisation à partir du sol d'une solution de bacille de Thuringe avec un micro-tracteur et un canon nébulisateur.

Le produit utilisé :

FORAY 48 B (N° AMM : 8900137) (Produit phytopharmaceutique de biocontrôle)

Ce traitement biologique peut avoir une efficacité de **70 à 100 %** de mortalité de chenilles selon l'ampleur de l'attaque, la facilité d'accès aux pins et les conditions climatiques.

- Les interventions seront réalisées par un prestataire (FARAGO Bretagne) (Agrément : BR 00086 - techniciens en possession du certiphyto) mandaté par la FDGDON Morbihan.
- Sur les lieux publics, un balisage des zones de traitement par voie d'affichage devra être mis en place par les agents communaux avant intervention.
- Le délai de rentrée conseillé (période interdite après traitement) est de 6 heures pour les humains et les animaux domestiques.

**Les inscriptions sont à déposer en mairie
pour le 30 août 2021
ou à retourner directement à la FDGDON
Morbihan pour le 3 septembre 2021 au plus
tard**

▪ **TARIFS 2021**

Nombre de Pins	Coût du traitement 2021
De 1 à 5 Pins	90 €
De 6 à 10 Pins	105 €
De 11 à 15 Pins	138 €
De 16 à 20 Pins	170 €
De 21 à 30 Pins	196 €
De 31 à 40 Pins	220 €
De 41 à 50 Pins	239 €

NB :

- Au-delà de 50 arbres
 - Pour les espaces verts communaux
 - Dans le cas de plusieurs emplacements à traiter
- Nous consulter pour devis.

• **Connaissez-vous les moyens de lutte alternatifs ?**

Le piégeage des papillons à l'aide de phéromones, la confusion sexuelle, le piégeage des chenilles au moyen de dispositifs installés sur les troncs, l'échenillage, la pose de nichoirs à oiseaux insectivores : retrouvez les moyens de lutte sur notre site internet.

.../...

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN - LES MOYENS DE LUTTE

LA PIEGEAGE A L'AIDE DE PHEROMONES



Il consiste à placer à partir de fin juin jusqu'à mi-septembre, des pièges accompagnés d'une capsule à phéromones, à proximité des pins. Les papillons mâles émergeant du sol durant l'été sont ainsi attirés par la phéromone et donc capturés. L'accouplement est ainsi limité ce qui par conséquent engendre une baisse des populations.

Attention, à lui seul, le piégeage à l'aide de phéromones n'éliminera pas la totalité des populations !

LE TRAITEMENT BIOLOGIQUE D'AUTOMNE



Ce traitement consiste à pulvériser une solution de Bacille de Thuringe (bactérie) (produit biologique) sur l'ensemble du feuillage à partir de la deuxième quinzaine de septembre et jusqu'à début décembre. Les chenilles sortant la nuit, consomment le feuillage et donc les bactéries. Celles-ci, une fois ingérées par les chenilles, attaquent les cellules épithéliales du système digestif des chenilles, provoquant leur mort sous 2 à 3 jours.

L'ECHENILLAGE



Le but est d'enlever les cocons et donc les chenilles, à partir de décembre, avec un échenilloir. Cette opération doit être réalisée en prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter les urtications (gants, lunettes, combinaison) surtout si l'intervention est réalisée tardivement dans la saison (Janvier – Février).

L'échenillage sera d'autant plus facile que les cocons seront placés bas !

LES ECOPIEGES



Afin d'éviter que les chenilles descendent sur le sol pour se nymphoser au printemps et répandent leurs poils urticants, des écopièges peuvent être placés sur chaque pin contaminé à une hauteur de 2,50 m environ. Le but est de capturer les chenilles à leur descente quand elles sont en procession (janvier à mai). Celles-ci s'enfouissent dans un sac de terre accroché au piège qui ceinture l'arbre.

A la fin du printemps, il suffit d'enlever ce sac contenant désormais des chrysalides et de s'en débarrasser (compost).

LES NICHOURS A MESANGES



Afin de viser une gestion à long terme, la pose de nichours à mésange, proche de vos pins, peut-être un moyen de lutte complémentaire. Les mésanges sont des oiseaux insectivores qui raffolent des chenilles processionnaires.

Quelques conseils : 1 nichoir (bois) tous les 20 mètres à installer à plus de 1,80 m de hauteur pour les protéger des prédateurs (chats). Le trou d'envol, de diamètre 32 mm, devra être orienté dos aux vents dominants, vers le sud-est. Le nichoir devra être légèrement penché en avant pour protéger les oiseaux des intempéries.